



VILLE DE VERSOIX
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 21 juin 2021 de 20h00 à 22h50
Lieu : Salle Lachenal - Versoix

TITRE	NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	REMPLECE PAR
Président	J. Marquis	x		
Vice-Présidente	M. de Terwangne	x		
Secrétaire	X. Henauer	x		
Conseillers municipaux	J. Brünisholz	x		
	M. Cela	x		
	G. Chappatte	x		
	S. Conus	x		
	T. Foster	x		
	J.-P. Kapp	x		
	J.-M. Leiser	x		
	R. Lima	x		
	P. Marro	x		
	E. Matias Ramos	x		
	C. Miche	x		
	L. Monnot-Crespi	x		Arrive à 20h04
	G. Pinto-Pereira	x		
	A. Riat	x		
	D. Ricci	x		
	Y. Richard	x		
	M. Richard-Mikel	x		
	A. Sauter Caillet	x		
	P. Schenker	x		
	C. Schneckenburger	x		
	S. Sidler	x		
	E. Tamone	x		
	C. Varonier	x		
	B. Zeder	x		
Maire	C. J. Tchamkerten	x		
Vice-Maire	O. Enhas	x		
Conseiller administratif	C. Lambert	x		
Secrétaire générale adjointe	M.-L. Possa	x		
Rédaction PV	C.-A. Mareemootoo	x		

Ordre du jour :

1. Exhortation et introduction
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mai 2021
4. Allocutions du Président du Conseil municipal et du Maire
5. Communications du Bureau du Conseil municipal
6. Délibérations
 - a. Crédit d'investissement de CHF 75'000.- destiné à la mise en place d'un éclairage public au chemin des Lombardes
 - b. Crédit d'étude de CHF 84'300.- destiné à l'étude de la stratégie de densification de la zone 5 (villa)
 - c. Crédit d'investissement de CHF 970'000.- destiné à la construction d'un nouvel accès au quai 1 CFF, d'une rampe pour les personnes à mobilité réduite et d'une vélostation
 - d. Crédit d'investissement de CHF 887'000.- destiné à la mise en zone de rencontre 20 km/h du chemin des Colombières et du chemin de Villars
 - e. Crédit d'étude de CHF 197'340.- destiné à l'étude de l'image directrice du canal de Versoix et l'étude test (avant-projet) sur la co-création de la biodiversité en milieu urbain
 - f. Comptes 2020 de la Fondation communale de Versoix-Samuel May
 - g. Comptes 2020 de la Fondation communale pour l'installation à Versoix d'entreprises, d'artisanat et de commerces (FIVEAC)
7. Motions
8. Résolutions
9. Questions
10. Communications du Conseil administratif
11. Communications des membres du Conseil municipal
12. Divers

1. EHORTATION ET INTRODUCTION

Le Président prononce l'exhortation suivante, que les participants à la séance et le public écoutent debout : « Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de notre commune dont les citoyens nous ont confié les destinées. »

Le Président ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil administratif et du Conseil Municipal, à la secrétaire générale adjointe, au secrétaire général, à la procès-verbaliste ainsi qu'au public et aux représentants de la presse.

En préambule, le Président rappelle le fonctionnement des micros mis à disposition des Conseillers municipaux.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

La modification de l'ordre du jour par l'ajout, au point 7, de la proposition de motion N°3 « Pour étudier l'acquisition de terrains agricoles entre Ecogia et la zone villas » est approuvée par 22 oui, aucun non et 3 abstentions (25 votants).

3. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 31 MAI 2021

Les modifications suivantes sont demandées :

- Page 22, Cohésion sociale, modification : « Mme Enhas revient sur le courrier d'une citoyenne versoisienne concernant les camps de réfugiés en ~~Grèce Grève~~ »
- Page 9, 2^e §, ajout : « M. Cela constate que le rapport 2017 fait 65 pages. **Comprenant la volonté de réduire le rapport financier, il ne comprend toutefois pas que le rapport envoyé aux CM ait été réduit à 1,5 pages.** »
- Page 18, point 13.4, question orale de M. Foster, ajout : « **La commission AT doit être informée de manière régulière de l'avancée du dossier.** »
- Suite aux remarques qu'il a formulées lors de la présentation des comptes 2020 de la Ville de Versoix lors du dernier Conseil municipal, qui se sont avérées inexactes, M. Kapp tient à s'excuser auprès de M. Marquis

Vote : Muni des modifications ci-dessus, le procès-verbal de la séance du 31 mai 2021 est accepté par 23 oui, aucun non et 2 abstentions d'usage avec remerciements à son auteure (25 votants).

4. ALLOCUTIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL ET DU MAIRE

Allocation de M. Marquis, Président du Conseil municipal :

« Ce soir, Mesdames et Messieurs, je ne vous parlerai pas de Joe et Vladimir, Jair, Boris, Emmanuel et les autres, sans oublier Donald, bien sûr. Pourquoi ne pas profiter de l'été pour relire plutôt Gosciny ? On se bat dans le préau de l'école, car Nicolas a dit à Geoffroy qu'il était un menteur, mais c'est pas vrai, car « c'est celui qui dit qui l'est ». La récré c'est drôlement chouette, quand on ne joue pas avec l'état du monde.

Je ne vous livrerai pas non plus mon pronostic concernant l'Euro 2020 – oui oui, 2020. C'est reparti pour une bonne dose de testostérone, la Suisse devrait se qualifier pour les 8e de finale, et... allez, je ne résiste pas à l'envie de vous révéler ma nouvelle devise : parce que Seferovic a marqué, c'est la Suisse qui va gagner !

J'ai le plaisir par ailleurs de vous informer que cette allocution a été labellisée 100% sans COVID-19 par la Suprême autorité de haute surveillance des gentils conseils municipaux du bout du lac.

Je ne vous parlerai donc pas de l'urgence ; urgence sanitaire, urgence climatique, urgence sociale, urgence de la croissance ; l'urgence est

omniprésente, oppressante, effrayante. Je crois au contraire que nous avons un besoin urgent de modération, de simplicité et de liberté.

Non, et je sais que vous serez déçus, mais je ne vous parlerai pas, enfin presque pas, du Conseil administratif de la Ville de Versoix, l'infatigable, le redoutable, l'invulnérable, cet aréopage que nous vénérons et qui tient héroïquement entre ses célestes paluches le gruyère communal ; il est bien trop rusé pour céder à la flatterie d'une grenouille qui de toute façon, n'a guère l'intention d'égaliser son bœuf.

Alors quoi, mesdames et messieurs ? Je vous le demande ? Quand l'essentiel et l'indicible vous manquent, que peut-il bien rester ?

J'ai tressailli, le doute m'a envahi ; de quoi vais-je bien pouvoir façonner mon austère allocution du 21 juin ?

Et soudain tout s'est éclairé ; rien n'est dépeuplé. Eurêka !

Ce soir, mesdames et messieurs, je vais vous parler du Conseil municipal de Versoix !

Mon Chapitre premier est tout trouvé : La présidence du Conseil municipal

Président du Conseil municipal. C'est quelque chose, mais quoi ?

Représenter les représentants, une fonction bien singulière et si typiquement suisse. Pas de pouvoirs particuliers, quelques honneurs, de modestes privilèges comme le petit plaisir égoïste de vous avoir raconté n'importe quoi pendant ces 120 dernières secondes, beaucoup d'énergie et de temps à consacrer à la charge, et une grande satisfaction d'avoir œuvré pour l'institution et pour la commune, c'est ce que j'ai constaté chez mes prédécesseurs ici et partout ailleurs.

Et l'ego, dans tout ça ? Il n'a qu'à bien se tenir, car une fois derrière ce fanion, le « je » doit s'effacer.

En Suisse il n'y a pas d'école de la politique et encore moins de la présidence d'une assemblée comme la nôtre ! Tant mieux : j'apprendrai donc tous les jours avec vous, en avançant d'un pas décidé, certes, mais qui m'amènera et qui m'a déjà amené à commettre des erreurs, dont je tirerai les leçons.

Une petite pensée ici pour mon grand-père Charles Marquis, qui aimait tant son pays, sa commune et notre système politique, et qui de là où il est, doit s'amuser de constater que la pomme n'est pas tombée bien loin de la douane de Sauverny.

Chapitre 2 : Le Bureau du Conseil municipal

Premier réconfort, un président n'est pas seul. Il peut compter sur un solide bureau à 4 pieds, enfin représentatif de l'ensemble de notre Conseil. Un joli progrès.

Le bureau, ce n'est ni un oreiller de paresse pour le président, ni un faire-valoir : c'est une équipe, et c'est bien ainsi que je conçois l'exercice de la présidence ; à la tête d'une équipe.

Chapitre 3 : La collaboration avec le Conseil administratif

Nous y voilà, c'est l'une des missions premières de la présidence : représenter notre Conseil dans ses rapports avec l'exécutif.

Mais laissez-moi convoquer trois génies La Fontaine, Buzz l'éclair et Alain Berset :

Je l'ai dit, nous ne chercherons certainement pas à flatter nos conseillers administratifs, qui font déjà rayonner Versoix vers l'infini et au-delà et nous éblouissent chaque jour de leurs exploits.

Le bureau du Conseil municipal sera lui mi-fourmi/mi-tortue.

C'est travailleur qu'il saura défendre les intérêts du Conseil et de ses membres.

Et c'est aussi lentement que nécessaire que nous atteindrons nos buts, pas à pas.

Notre Conseil municipal est aujourd'hui à mi-chemin d'une réforme qui ne paie pas de mine mais qui porte déjà ses fruits sous divers aspects.

D'aucuns semblent encore penser que des communes bien gérées, ce sont des communes dans lesquelles le Conseil municipal est effacé, prêt à voter sans broncher, de préférence dans l'urgence. C'est une vision encore partagée par certains magistrats genevois, pourtant seuls, en Suisse, à voir les choses ainsi. Sans entrer ce soir dans les détails, je relève simplement que cette conception est dépassée, car la Constitution est un instrument vivant. Je constate également que les frustrations du Conseil municipal par rapport à l'exécutif ne sont en réalité pas différentes des frustrations de l'exécutif par rapport au canton.

Ce sont d'ailleurs les conclusions du rapport du professeur Sciarini du 20 novembre 2020 : le principal problème perçu par les élus locaux à Genève, c'est la faiblesse du Conseil municipal vis-à-vis du Conseil administratif, et la faiblesse de la commune par rapport au canton. Nous le savions, les politologues le confirment.

Bref, dans notre système politique à nul autre pareil, tout est affaire d'équilibre, et j'appelle de mes vœux un front commun de nos autorités locales pour la défense d'intérêts partagés.

L'une d'entre vous, conseillère municipale expérimentée – elle se reconnaîtra –, m'a dit récemment au hasard d'une rencontre au bord du lac : « C'est incroyable, on ne s'endort plus lors des séances plénières du Conseil municipal, il se passe quelque chose dès le début »

Ce mot si spontané, sincère, désarmant, m'a touché : nous sommes sur la bonne voie, et chaque obstacle que nous rencontrerons ne fera que renforcer notre détermination à défendre notre Conseil et à faire de lui une institution vivante, dans son siècle, qui donne du sens à la démocratie représentative et de proximité.

Quatrième et dernier chapitre : Le programme de l'année à venir

Le président du Conseil municipal n'a pas de programme politique bien sûr, il se concentre sur le fonctionnement de l'institution. Je laisserai donc Madame le Maire vous parler politique.

Mais un rôle institutionnel, quoiqu'un un peu formel, technique presque, ne doit pas empêcher d'humaniser et de dynamiser la fonction !

Nous avons choisi ensemble, Madame Tchamkerten et moi, un fil conducteur pour cette 2e année de la législature : cohésion, plaisir et engagement.

Trois mots-clés très simples pour vous dire notre volonté de travailler ensemble.

Concrètement ?

La pandémie nous a privés de ces rencontres si fructueuses en début de législature, pour apprendre à nous connaître, à nous comprendre et à nous respecter. La récente matinée consacrée à l'aménagement et à la voirie, puis la sérénade du 10 juin, ont été de franches réussites, preuve de ce besoin presque viscéral d'éveiller nos cinq sens pour bien travailler, et pour relativiser.

Cohésion, plaisir, engagement.

Durant les 12 mois à venir, nous voulons d'abord amener à Versoix la formation sur les finances publiques proposée par l'ancien conseiller d'Etat David Hiler et le professeur Equey de la HEG, des maîtres en la matière, formation qui a été très appréciée dans d'autres communes.

Nous organiserons ponctuellement des sorties récréatives et instructives aux quatre coins de la commune, sans attendre la traditionnelle sortie du Conseil municipal du printemps prochain ; Mme Tchamkerten vous en dira plus dans un instant.

La sortie du Conseil, parlons-en ! J'ai proposé à mes deux prédécesseurs Yves Richard et Sean Sidler, injustement punis alors qu'ils ne jouaient pas avec les autres dans le préau du pouvoir, « privés de sortie » si je puis dire, de se joindre à moi pour organiser cet événement en trio.

Nous réunirons également les présidents de commissions et les chefs de groupe, pour partager nos expériences.

Nous achèverons aussi le mode d'emploi du Conseil municipal et arrêterons, là où elles font encore défaut, des pratiques simples pour éviter les malentendus et frustrations.

Cohésion, plaisir, engagement : Madame le Maire et moi-même adhérons en somme à cette définition de ce que nous sommes, de modestes élus miliciens, au service de Versoix et de ses habitants.

Je voudrais terminer en témoignant toute ma gratitude à mes prédécesseurs, notamment Messieurs Kummer et Sidler, dont la bienveillance nous a permis de lancer les travaux dont je vous parlais, à mes collègues du bureau pour leur dévouement et bien sûr au président Richard, avec lequel je travaille depuis 3 ans, la conscience du Conseil municipal de Versoix.

Je voudrais encore au nom du bureau adresser notre reconnaissance à Mme Possa et à toutes les personnes qui permettent à notre Conseil de fonctionner (chefs de service, procès-verbalistes, secrétaires, logistique et j'en oublie !) et vous remercier toutes et tous vivement de votre confiance et de votre engagement !

Vive le Conseil municipal, vive Versoix !

Je vous remercie de votre attention. »

Applaudissements.

Allocation de Mme Tchamkerten, Maire :

« Monsieur le président du Conseil municipal, Chers collègues du CA, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, Cher public, Chers représentants de la presse,

2011-2021 : dix ans ! Cela fait exactement dix ans que, pour la première fois, je suis entrée dans l'enceinte de ce Conseil municipal.

Y étais-je entrée avec l'idée ou le calcul politique d'y occuper un jour la fonction qui est aujourd'hui la mienne ? Certainement pas !

En 2011, c'est en représentante d'un petit parti alors réputé d'opposition, que, forte de mes seules convictions, j'ai été élue – et plutôt bien élue – pour siéger dans le groupe des Verts.

Autant dire qu'à cette époque – dix ans c'est peu et beaucoup à la fois – tout pour moi, dans la gestion d'une collectivité publique relevait encore d'un domaine à explorer, à comprendre et, avec un peu de perspicacité, à appréhender. Autrement dit, ces dix ans, dont neuf passés au sein du délibératif de Versoix, auront été pour moi le temps de l'apprentissage, de la formation – sur le tas comme on dit – et d'une familiarisation certaine avec les diverses facettes du cadre institutionnel qui est celui d'une politique communale.

Aujourd'hui, et c'est une première à Versoix, le petit parti d'opposition d'alors, les Verts, est entré avec moi à l'exécutif de la commune. Cela étant, permettez-moi de profiter de l'occasion pour rendre hommage à l'engagement des conseillers municipaux de mon parti, qui, entrés à deux dans ce délibératif en 1991 sont aujourd'hui au nombre de neuf. Permettez-moi aussi d'adresser une pensée amicale à mes collègues verts qui m'ont ouvert la voie, en présentant leur candidature à l'exécutif et qui, de très peu, n'y sont pas parvenus.

Tout cela pour vous dire, que c'est avec beaucoup d'émotion et une pointe de fierté que je prends la parole, pour la première fois dans ma nouvelle fonction, dans l'enceinte de ce Conseil municipal. Je veux en profiter pour commencer par adresser mes remerciements les plus chaleureux à toutes les citoyennes et citoyens de la commune, qui, en m'accordant leur confiance, me permettent, dans des circonstances certes particulières, d'être là aujourd'hui.

L'année de pandémie qui vient de s'écouler fut de celles, terrifiante, dont on se serait bien (volontiers) passé : réunions masquées, salle emblématique du conseil municipal désertée et relocalisée ici, mesures sanitaires, gestes barrières, télétravail, vie sociale contrainte et ralentie, sans oublier, bien sûr, la peur, les deuils, les hospitalisations ou encore les pertes d'emploi, qui se sont invités, comme par effraction, dans le quotidien de nombreuses familles.

Cependant, à l'écoute des indicateurs qui sembleraient nous annoncer la fin du tunnel, je veux être optimiste, aborder cette année de mairie avec détermination en assumant pleinement le choix qui a été le mien lorsque j'ai présenté ma candidature à l'exécutif de Versoix. Si je sais que cette année de mairie s'annonce dense et passionnante, je sais aussi qu'elle ne manquera pas d'être un peu, et certainement, éprouvante, tant les sollicitations sont multiples. Il faut vous dire qu'après une année aux affaires, j'ai eu l'occasion de me faire une idée assez précise de l'ampleur de la tâche et des difficultés qui m'attendent, cela d'autant que je vous mentirais, si je vous disais que mon intégration dans l'administration, en tant qu'élue Verte, s'est faite sans heurts ni aspérités.

Heureusement que l'écrasante majorité de mes plus proches collaboratrices et collaborateurs aura su me réserver un accueil chaleureux et bienveillant. Cela a beaucoup compté pour moi, et me permet aujourd'hui d'appréhender l'année à venir avec enthousiasme, bien consciente de la satisfaction que peut apporter la fonction quand des projets utiles à la collectivité se concrétisent. Pour moi, comme pour toutes les personnes bienveillantes et responsables qui s'impliquent dans le service à la collectivité, la règle sera de me dire tous les jours : « il n'y a pas de problèmes, il n'y a que des solutions », et cela même, quand de toute évidence, il y en a ! Je veux dire : des problèmes !

D'ailleurs, il en est un, qui en ma qualité de conseillère administrative déléguée aux finances, me concerne tout particulièrement et mérite, pour d'évidentes raisons politiques, que je m'y attarde brièvement.

Lorsque je suis arrivée aux finances, j'ai hérité d'une situation à l'établissement de laquelle je n'avais pas contribué. Souvenez-vous : lorsque je n'étais encore que conseillère municipale, je m'étais, avec mon groupe, plusieurs fois et vertement opposée aux baisses successives du centime additionnel. Plus récemment, avec mon parti, je me suis opposée à la RFFA et aux conditions de sa mise en œuvre cantonale. Aujourd'hui, ce qui devait arriver est arrivé : les prévisions pour Versoix en termes de recettes fiscales sont mauvaises, et le dire ainsi est un euphémisme. Cette situation, nouvelle, nous obligera collectivement à trouver des solutions qui, du moins pour ce qui me concerne, devront impérativement préserver les prestations prioritaires à la population, tout en nous permettant des avancées ambitieuses dans le domaine du développement durable.

Confiante, voire certaine que nous y parviendrons en limitant les dégâts, je compte beaucoup sur vous, chères et chers élu-e-s, sur votre travail en commissions, sur vos capacités d'analyse et sur votre force de proposition.

Enfin et pour conclure, je voudrais exprimer à Monsieur Julien Marquis, nouveau Président du Conseil municipal, tout le plaisir qui est le mien de pouvoir étroitement collaborer avec lui pendant mon année de Mairie.

Reprenant à mon compte les mots-clés qu'il a évoqués dans son allocution, et sur lesquels nous nous sommes, en effet, entendus, je me réjouis de me conformer à la formule : cohésion, plaisir et engagement.

Pour ce qui est de la cohésion, je suis persuadée que Monsieur Julien Marquis saura parfaitement et très utilement jouer son rôle en facilitant le dialogue entre le Conseil municipal et le Conseil administratif.

Pour ce qui est du plaisir, comme évoqué par lui tout à l'heure, nous allons, en plus de ce qui se fait d'habitude, proposer des sorties récréatives ou culturelles aux membres du Conseil municipal. Nous avons notamment pensé à des visites de divers lieux de la commune portant sur des thématiques telles que l'urbanisme, les bâtiments, la gestion de l'énergie, à une formation sur l'utilisation des défibrillateurs, et bien d'autres choses pour lesquelles nous serons à l'écoute, bien sûr, de toute proposition utile venant de votre part.

Enfin, pour ce qui est de l'engagement, la tâche consistera pour nous, comme il l'a précisé, de contribuer à mettre de l'huile dans les rouages pour aboutir à une bonne application du nouveau règlement.

Le moment étant venu pour nous de passer à la suite de l'ordre du jour, je vous remercie encore, chères conseillères municipales, chers conseillers municipaux, pour votre écoute et votre engagement, en temps et en travail, au service de Versoix. Merci ! »

Applaudissements.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

- Le Bureau a été informé par le groupe PLR que M. Jean-Marc Leiser n'était plus membre de ce parti mais qu'il souhaitait néanmoins continuer à siéger en tant que Conseiller municipal indépendant. Le PLR est invité à désigner de nouveaux représentants au sein des commissions concernées.
- Cette première séance est l'occasion pour le Président et pour le Bureau de rappeler tant aux membres du Conseil municipal qu'à ceux du Conseil administratif les règles élémentaires de courtoisie et de bienséance lors des séances, plénières et de commissions, entre élus et à l'égard des membres de l'administration, qui n'en sont pas. Respect mutuel, tolérance, ton adéquat, modération, prudence en cas de doute, voilà quelques-uns des ingrédients qui font la saveur des débats à Versoix et qui n'ôtent rien à la force des convictions et des arguments, bien au contraire !
- Maintenant il faut boire ! nous a conseillé le malicieux Président Richard lors de sa dernière séance. Les participants à cette séance du Conseil municipal auront la chance de partager à nouveau dès ce soir pour la première fois à l'issue de nos travaux, un moment convivial ensemble et avec le public qui est cordialement invité selon la tradition, à l'extérieur sous le couvert, dans le respect néanmoins des quelques restrictions encore en vigueur.

6. DELIBERATIONS

- a. Crédit d'investissement de CHF 75'000.- destiné à la mise en place d'un éclairage public au chemin des Lombardes

Rapport de la commission aménagement et travaux

M. Richard, président de la commission AT, prend la parole :

« Les commissaires ont pris note des réponses apportées aux questions qu'ils avaient posées lors de la séance précédente, et ont visualisé le plan demandé relatif à la disposition des réverbères prévus.

Compte tenu des explications données, notamment des possibilités offertes par les modèles prévus de varier les éclairages selon les besoins et les horaires, les commissaires ont soutenu le projet à l'unanimité des 8 personnes présentes, qui recommandent au Conseil municipal de soutenir le crédit demandé de CHF 75'000.-. »

Rapport de la commission des finances, de l'administration et de l'économie

M. Varonier, membre de la commission FAE, indique qu'il n'y a pas eu de questions ou de débat de la part des membres de la commission concernant l'aspect financier du projet et le crédit a été voté à l'unanimité des 9 membres présents.

Discussion

La parole n'est pas demandée et le Président met aux voix ce projet de délibération.

**« Crédit de CHF 75'000.- destiné à la
mise en place d'un éclairage public au chemin des lombardes »**

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 21 avril 2021, qui décrit dans les détails les travaux qui seront effectués au moyen de ce crédit,

Vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 8 juin 2021,

Vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 17 juin 2021,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par 26 oui, 0 non et 0 abstention,

1. De réaliser les travaux de mise en place d'un éclairage public au chemin des Lombardes.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 75'000.- destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 75'000.- au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2021.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 75'000.-.

- b. Crédit d'étude de CHF 84'300.- destiné à l'étude de la stratégie de densification de la zone 5 (villa)

Rapport de la commission aménagement et travaux

M. Richard, président de la commission AT, prend la parole :

« Il est apparu à la commission que les nouvelles responsabilités de la commune dans les préavis de projets de densification, suite à la levée du moratoire, ainsi que la perspective de l'élaboration sous deux ans du plan directeur communal revisité exigeaient de définir une stratégie réfléchie.

Le Grand Conseil a approuvé la modification de l'article 59, alinéas 1 à 5, de la LCI. Cette modification pose un cadre légal pour densifier la zone 5 plus respectueusement du contexte bâti et naturel, et renforce le rôle des Communes dans la définition des secteurs de densification accrue dans le cadre de leur planification directrice. La nouvelle responsabilité est entrée en vigueur en janvier 2021. La Commune a jusqu'en décembre 2022 pour élaborer une stratégie de densification de la zone 5, stratégie qui sera intégrée dans la révision du plan directeur communal.

Dès lors, convaincue de ne pas perdre de temps, la commission, à l'unanimité des 8 personnes présentes, recommande au Conseil municipal de soutenir le crédit demandé de CHF 84'300.-. »

Rapport de la commission des finances, de l'administration et de l'économie

M. Varonier, membre de la commission FAE, indique que le crédit a été voté à l'unanimité des 9 membres présents. Il y a eu une question concernant la position du Conseil administratif en lien avec les demandes d'autorisation de construire avec dérogation concernant la densité pendant cette période transitoire jusqu'à fin 2022, à laquelle il a été répondu.

Discussion

M. Foster constate à la lecture de la page 3 du message qu'il est question des enjeux en lien avec les qualités paysagère, écologique, architecturale et typologique. Il constate que ces qualités ne sont pas toutes reprises lorsqu'il est question de l'étude.

M. Lambert souligne en effet l'importance du respect de ces critères dans les secteurs à densification. Il ajoute que certains équipements pourront être soumis à une taxe d'équipement.

La parole n'est plus demandée et le Président met aux voix ce projet de délibération.

« Crédit d'étude de CHF 84'300.- destiné à l'étude de la stratégie de densification de la zone 5 (villa) »

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 21 avril 2021, qui décrit dans les détails l'étude qui sera effectuée au moyen de ce crédit,

Vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 8 juin 2021,

Vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 17 juin 2021,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 26 oui, 0 non et 0 abstention,

1. De procéder à une étude de la stratégie de densification de la zone 5 (villa).
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 84'300.- destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 84'300.- au moyen de 5 annuités dès l'année de réalisation de ce plan, estimée à 2022.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 84'300.-.

- c. Crédit d'investissement de CHF 970'000.- destiné à la construction d'un nouvel accès au quai 1 CFF, d'une rampe pour les personnes à mobilité réduite et d'une vélostation

Rapport de majorité de la commission aménagement et travaux

M. Richard, président de la commission AT, prend la parole :

« La commission AT a une nouvelle fois discuté de ce projet, déjà ancien (2017) et qui a été abordé en plusieurs séances ces derniers mois.

Plusieurs commissaires ont manifesté leurs regrets et leur déception sur la manière dont a été conduite depuis longtemps l'instruction de ce dossier, relevant en particulier que des réponses aux questions déjà évoquées lors de la législature précédente ou qu'ils avaient posées ce printemps n'ont pas été apportées de manière satisfaisante. Outre l'accès facilité au quai et la rampe adaptée aux personnes à mobilité réduite, ils ont examiné les compléments apportés quant aux modèles potentiels de garages à bicyclettes, en particulier les versions « Midi » et « Maxi » et les coûts que ces versions engendrent, tant aux dépenses qu'aux recettes, tant en ce qui concerne les investissements que le fonctionnement ou les subventions prévues.

Plusieurs commissaires ont regretté qu'il n'ait pas été possible d'insister pour obtenir un soutien financier de la Fondation des Parkings, qui serait partenaire du projet.

Prenant en compte les circonstances temporelles (en lien avec le chantier des CFF) et les attentes de la population, notamment pour les personnes venant par la rue des Moulins et pour les personnes à mobilité réduite, la commission a décidé de soutenir le projet en version Maxi (soit le modèle proposé de vélostation), non sans manifester son malaise de devoir agir sous la pression du calendrier et des entités subventionneuses et son mécontentement quant à l'évolution du dossier, dont le message comporte encore des dates dépassées !

Une majorité de la commission (5 personnes sur 8 commissaires) est favorable à l'acceptation du projet, une personne s'y est opposée et 2 se sont abstenues.

Ainsi, au vote, la commission recommande au Conseil municipal d'approuver le crédit sollicité de CHF 970'000.-. »

Rapport de minorité de la commission aménagement et travaux

Mme Schneckenburger, membre de la commission aménagement et travaux, prend la parole :

« Le refus d'une minorité des commissaires était motivé tout d'abord par le coût très élevé de cette réalisation, avoisinant le million de francs.

Ensuite, nous avons également dû déplorer que suite à nos demandes, le CA n'ait pas apporté toutes les réponses que nous attendions.

Nous sommes frustrés de voir que nos remarques et interventions ne sont pas entendues.

Sachant que la majorité des stations-vélos du canton sont actuellement sous-occupées, nous avons, entre autres, demandé qu'une étude soit établie.

Nous disposons déjà de 2 gares et la cadence des bus s'étant nettement améliorée ces dernières années, l'utilisation de cet équipement reste incertaine et n'est pas suffisamment documentée.

De plus, nous n'avons pas pu nous positionner sur la version intermédiaire, dite « midi ». Version présentée sans plan, ni analyse détaillée. Il semble que cette annexe au message n'ait servi que de prétexte pour justifier le maintien du projet initial inchangé.

La minorité aurait souhaité s'en tenir au projet qui avait rassemblé une forte majorité lors de la commission d'il y a à peine deux mois, à savoir :

- Renoncer à ce projet, tel que présenté
- Installer des épingles à vélos supplémentaires autour de la gare de Versoix et dans les-endroits stratégiques au centre de la commune
- Réaliser une étude permettant de comprendre les avantages et inconvénients des vélostations déjà en service le long du trajet du Léman Express.

Or, le projet présenté aujourd'hui par le Conseil administratif est le même que celui qui avait été largement refusé il y a deux mois.

Pour l'ensemble de ces raisons, une minorité de la commission vous invite à refuser ce crédit de Fr 970'000.-. »

Rapport de majorité de la commission finances, administration et économie

M. Riat, membre de la commission finances, administration et économie, prend la parole :

« La commission FAE s'est penchée sur le dossier lors de sa séance du 17 juin dernier. La commission avait fait part au Conseil administratif de son opposition à ce dossier qui avait été retiré de l'ordre du jour du Conseil municipal du 19 avril dernier. Ce dossier revient de manière inchangée, si ce n'est l'intitulé et les chiffres qui ont été légèrement modifiés. Le crédit s'élève toujours à CHF 970'000.- alors qu'il avait été demandé au CA de revoir sa copie. Des questions pertinentes des membres de la commission

ont permis une discussion fournie. Le crédit a été refusé par 2 oui, 3 non et 4 abstentions. »

Rapport de minorité de la commission finances, administration et économie

M. Marro, membre de la commission FAE, signale qu'une minorité de la commission FAE a accepté ce crédit. Il s'étonne par ailleurs des 4 abstentions. Il constate l'importante subvention cantonale en lien avec ce dossier et déplore la perte potentielle de cette participation cantonale.

En résumé, le Président indique que

- la commission thématique, dans sa majorité, invite le Conseil municipal à accepter ce crédit ;
- la commission des finances, dans sa majorité, invite le Conseil municipal à refuser ce crédit.

Il ouvre la discussion.

Discussion

M. Ricci indique que le groupe PDC soutient ce projet depuis le début. Il relève l'importance de profiter des travaux en collaboration avec les CFF concernant la transformation de la voie 1 et la construction d'une rampe pour les personnes à mobilité réduite. Il trouverait regrettable le refus de ce crédit qui supprimerait la subvention en lien avec la construction de la vélostation et l'accès au quai pour les PMR. Il confirme le soutien du PDC à ce projet de vélostation.

M. Marro indique que le parti socialiste va soutenir ce projet et votera en faveur de ce crédit.

M. Kapp souhaite préciser que les Vert.e.s sont en faveur d'une nouvelle vélostation ainsi qu'en faveur d'un nouvel accès au quai 1 et d'une rampe pour les PMR. Les Vert.e.s souhaitent toutefois exprimer leurs doutes quant à la délibération présentée au CM par le CA. Ils se sentent poussés au projet maxi par le CA en raison de l'absence de véritable alternative et du risque, en cas de refus, de perdre au moins une partie de la subvention. Pourtant le temps aurait été suffisant pour trouver des alternatives acceptables pour la majorité des Conseillers municipaux. De plus les Vert.e.s de Versoix considèrent les frais pour la vélostation trop élevés et déplorent le fait que le CA n'ait pas répondu aux questions posées ces dernières semaines.

M. Leiser prend la parole :

« CHF 970'000.- pour une vélostation qui pourra abriter 88 vélos, moyennant un abonnement annuel compris entre CHF 120.- et CHF 150.-, c'est un peu cher payé pour les versoisien(ne)s pour parquer leur vélo en bout de quai alors que la version maxi est un monolithe de béton – encore du béton à Versoix – un énorme bloc qui ne permettra plus jamais d'agrandir l'ouvrage en proposant 2 étages de parking à vélos. On nous dit qu'il faut profiter d'une subvention qui s'élève à un peu moins de CHF 400'000.-. Ce n'est pas un argument ! Il faut des solutions pour parquer les vélos à Versoix, mais pas forcément un monolithe en béton !

Ce projet, dont le coût est colossal, pourrait être réalisé « 3 fois mieux pour 3 fois moins cher ». Des années difficiles nous attendent, et mettre

CHF 1'000'000.- pour parquer des vélos, je dis non ! La rampe est un autre sujet. On doit avoir le courage et l'élégance de penser aux deniers publics de nos citoyens. »

M. Lima indique que le PLR est fortement convaincu du besoin de doter l'extension du quai de la gare d'un accès aux passagers venant du côté du Molard. Le PLR est également fortement convaincu du besoin de doter l'extension du quai de la gare d'un accès facilité, à savoir une rampe. De même, le PLR est fortement convaincu du besoin de développer une structure favorisant la mobilité douce, en l'occurrence des endroits permettant de parquer les vélos... mais pas à n'importe quel prix !

Les structures dans les gares voisines sont sous-utilisées, voire vides. Aucune étude ne démontre le besoin d'une infrastructure de cette importance à Versoix : qui va l'utiliser ? comment va-t-elle être utilisée ? combien de places pour les vélos électriques seront nécessaires ? combien de places pour les vélos traditionnels ? combien de places pour les vélos plus « exotiques » que l'on voit maintenant circuler ? De nombreuses questions dont les réponses auraient permis de vérifier les contours de ce projet. S'agissant de la structure, le PLR constate un gros bloc de béton n'offrant aucune possibilité d'évolution.

La proposition du PLR est un accès facilité (rampe) couplé à la pose d'arceaux dans des lieux stratégiques au centre de Versoix, comme demandé dans une motion déposée en 2017. Il considère que ces aménagements simples permettront d'avoir un projet à la taille et à la mesure de Versoix.

M. Lambert ne souhaite pas refaire le débat mais rappelle que beaucoup de questions posées en commission ont reçu des réponses sur le choix du nombre de places notamment, recalibré à 88 places.

Le CA avait annoncé clairement au mois d'avril qu'il était possible d'avoir une version simplifiée pour un montant net de CHF 480'000.- en version non fermée, ce qui pose des problèmes de surveillance, voire de maintenance. Ce projet n'a pas pu être soumis à la Fondation des parkings.

Le CA a également récemment enquêté sur des projets de vélostation en version préfabriquée, impliquant la mise en place de 9 modules avec 9 entrées différentes, et nécessitant une nouvelle dépose d'autorisation de construire.

M. Richard tient à effectuer un petit rappel concernant la doctrine des Vert.e.s, à savoir qu'ils sont favorables au transfert modal, qu'ils soutiennent les besoins des personnes à mobilité réduite et qu'ils sont des défenseurs de la mobilité douce. Les Vert.e.s devraient donc être très favorables au projet de vélostation. Néanmoins, un certain nombre d'éléments montrent que ce projet reste très cher. Il rappelle également l'importance de la dimension historique de ce dossier qui date de 2017. Le Conseil municipal de l'époque avait demandé de manière unanime d'aller de l'avant dans ce projet. Il est difficile de tenir compte à la fois du travail des prédécesseurs et à la fois de la situation financière de la commune pour trouver une position exacte. M. Richard souhaite que tous les efforts mis en évidence dans l'ensemble des aménagements communaux par la concertation et la bonne communication soient à l'avenir mieux développés. Pour toutes ces raisons, la fraction des Vert.e.s de Versoix sera partagée dans son choix.

M. Riat est surpris qu'une étude n'ait pas été effectuée au préalable ou que la vélostation de Lancy Pont-Rouge n'ait pas été examinée. Il relève l'importance d'obtenir des chiffres concrets et regrette qu'un projet quasi similaire à celui présenté le 19 avril revienne ce soir. Il est par ailleurs surpris notamment par le coût des honoraires des architectes qui représente plus que les 10 % prévus. Il considère qu'il est possible, pourquoi pas avec l'aide de la Fondation des parkings, de construire un très bon projet à un coût beaucoup moins élevé.

M. Tamone prend la parole :

«J'ai envie de dire : quel dommage que cette situation ! A vous entendre, tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut un accès au quai 1, tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut quelque chose pour les vélos. Mais on a un dossier qui ne tient pas vraiment debout à différents points de vue mis en avant dans cette assemblée. Quel dommage, parce que si les réponses avaient été données et si un autre dimensionnement et une autre variante avaient été proposés, grâce à un véritable choix, je pense que nous aurions fait l'union et la cohésion et nous aurions le plaisir d'être unanimement d'accord avec ce projet. Quel dommage ! Il n'en demeure pas moins que je crois que l'intention nous rassemble. Nous avons besoin de penser aux personnes à mobilité réduite et nous avons besoin d'un espace pour les vélos. »

M. Miche ne remet pas en question la rampe mais se demande quel versoisien ira parquer son vélo à la gare de Versoix pour se rendre en train à Genève. Il relève l'intérêt de remettre des arceaux pour les vélos sur le territoire communal.

M. Zeder suit ce projet depuis la dernière législature et reconnaît la nécessité d'aller de l'avant dans ce projet qui prend tout son sens. Il entend les critiques qui tournent beaucoup autour du prix. Il rappelle que ce projet a été travaillé par les CFF avec l'Office fédéral des transports. Une autorisation est aujourd'hui en force. Il rappelle également l'acquisition par la commune de la parcelle concernée. Il s'en voudrait beaucoup si aujourd'hui le projet était refusé. Constatant en général que les devis établis par les CFF sont plutôt tirés vers le haut, une marge d'économie de 10 à 20 % permettrait la réalisation du projet, sans perdre la subvention fédérale. Ainsi, M. Zeder propose un amendement au projet avec une diminution de CHF 95'000.- sur le montant total du crédit initial.

Le Président prend note de l'amendement proposé par M. Zeder.

M. Chappate demande au Conseil municipal de se projeter 10 ans en arrière lors du débat concernant l'investissement dans le béton destiné aux véhicules des versoisiens. Le PDC avait demandé à ce moment de prévoir la construction d'abris pour les vélos, ce qui n'a pas été fait. Il confirme son soutien à ce crédit d'investissement.

Mme Richard-Mikel constate à la lecture du message que la vélostation n'est pas faite de béton mais d'une structure métallique qui permet un joli transparent et donne à ce projet un caractère particulier. Elle souligne

l'importance de l'accès au quai et de la rampe. Par ailleurs elle connaît au moins 4 personnes dont les vélos ont été volés à la gare ces dernières années. Elle confirme son soutien à ce projet qui, elle l'espère, pourra aller de l'avant.

M. Conus a entendu beaucoup de choses intéressantes pour ou contre ce projet qui incitent à réfléchir. Il regrette que ce projet ne comporte pas deux étages afin d'augmenter les capacités de parking.

M. Ricci indique que la construction d'un deuxième étage augmenterait de beaucoup le coût du projet. Par ailleurs, il propose de faire l'accès au quai et de procéder au remplacement de la vélostation par un espace non couvert avec des arceaux à vélos.

Le Président entend la proposition de M. Ricci et lui demande s'il s'agit d'une proposition formelle d'amendement et dans l'affirmative, s'il est en mesure de la chiffrer.

M. Ricci répond par l'affirmative et indique qu'il estime la diminution de coût à CHF 250'000.-.

Dans le cadre de cette proposition, M. Lambert indique que le chef du STVEP a procédé à des calculs qui chiffrent le projet d'accès au quai avec une rampe (y compris honoraires architecte) à environ CHF 330'000.- (sans subvention).

M. Riat n'est pas d'accord de faire du « rafistolage » et indique que le PLR refuse tout amendement. Il constate une nouvelle fois qu'il faut voter en urgence un dossier qui date de la dernière législature.

M. Leiser abonde dans le sens des propos de M. Riat. Ce n'est pas le lieu de faire des calculs d'épiciers. Il confirme que le projet nécessite la construction d'un énorme bloc de béton avec des parois en métal. Une rampe pour personnes à mobilité réduite lui paraît judicieuse. Il imagine toutefois qu'une personne à mobilité réduite accèdera au train ou au bus par un autre chemin que celui qui mène à la rampe. Il se demande dès lors si cette rampe est « archi-nécessaire ». Il relève l'intérêt de réfléchir à nouveau à ce dossier afin d'investir dans un parking à vélos à un prix moins exorbitant. A ses yeux l'entier du projet n'est pas nécessaire.

Mme Sauter Caillet prend la parole :

« Nous sommes aujourd'hui face à l'absence d'une véritable alternative et à l'absence d'une variante correctement et complètement développée, demandée le 23 mars dernier déjà.

Les Vert.e.s ont le désagréable sentiment d'être pris en otage, au vu de la nécessité d'obtenir une subvention et au vu de l'urgence à mener ce dossier de manière à pouvoir coordonner les travaux des CFF avec l'extension du quai de la voie 1. Ce sentiment est d'autant plus désagréable que ce projet répond à des préoccupations de toujours des Vert.e.s, que ce soit d'une part la promotion de la mobilité douce et d'autre part l'inclusion des minorités, ici tout particulièrement les personnes à mobilité réduite, mais pas

seulement. Les Vert.e.s de Versoix doivent se positionner ce soir, de même que l'ensemble du Conseil municipal. »

M. Lambert souhaite préciser que le CA a été interpellé par le club des personnes en fauteuil roulant qui a été extrêmement étonné de la suppression du vote de ce crédit lors du Conseil municipal du mois d'avril dernier. Le club a rappelé son intervention auprès des CFF concernant l'importance pour les PMR d'accéder au transfert intermodal. M. Lambert rappelle également que dans le cadre de l'accès des PMR et l'accès au quai, les CFF participent à l'installation du chantier lié à la vélostation. Des discussions sont par ailleurs en cours concernant l'élargissement du passage sous voie.

Par la voix de M. Pinto Perreira, les Vert.e.s demandent une suspension de séance.

Suite au vote quasi unanime du Conseil municipal, le Président suspend la séance à 21h21.

La séance reprend à 21h29.

M. Ricci retire sa proposition d'amendement.

Le Président en prend acte.

A la demande du Président, M. Zeder indique qu'il maintient sa proposition d'amendement.

La parole n'est plus demandée et le Président met aux voix l'amendement proposé par M. Zeder.

L'amendement proposé par M. Zeder (diminution du crédit de CHF 970'000.- à CHF 875'000.-) est accepté par 15 oui, 11 non et aucune abstention (26 votants).

Le projet de délibération tel qu'amendé est mis aux voix.

« Crédit de CHF 875'000.- destiné à la construction d'un nouvel accès au quai 1 CFF, d'une rampe pour les personnes à mobilité réduite et d'une vélostation »

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 31 mars 2021, qui décrit dans les détails les travaux qui seront effectués au moyen de ce crédit,

Vu le crédit d'étude voté le 19 juin 2017,

Vu la demande d'autorisation de construire BAV-411.11-428/1 du 13 Janvier 2021,

Vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 8 juin 2021,

Vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 17 juin 2021,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 17 oui, 8 non et 1 abstention,

1. De réaliser les travaux de construction d'un nouvel accès au quai 1, d'une rampe pour les personnes à mobilité réduite et d'une vélostation en gare de Versoix.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 875'000.- destiné à ces travaux.
3. De prendre acte qu'une subvention cantonale et une participation des CFF, estimées à CHF 378'000.-, seront demandée.
4. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette de CHF 495'000.- au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2022.
6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 875'000.-.

Le Président remercie les Conseillers municipaux de la richesse de ce débat.

- d. Crédit d'investissement de CHF 887'000.- destiné à la mise en zone de rencontre 20 km/h du chemin des Colombières et du chemin de Villars
Rapport de la commission aménagement et travaux

M. Richard prend la parole :

« La commission, suite à la présentation lors d'une séance précédente, a examiné les propositions et les plans actualisés de mise en œuvre de ce projet.

Outre les modalités des limitations de vitesse, de signalisation et de plantations, elle a examiné les éléments complémentaires et a en particulier vu le besoin de retravailler, dans le cadre de ce chantier, les éléments d'assainissement et de gestion des eaux (pour éviter les infiltrations d'eau),

d'éclairage public et de réfection du trottoir, notamment au bas du chemin des Colombières.

La majorité de la commission (6 personnes sur 8) a estimé qu'il était judicieux d'aller de l'avant sans attendre, car un report de la décision impliquerait un décalage du calendrier jusqu'au premier semestre de 2022.

Ainsi, la commission, par 6 voix favorables malgré 2 abstentions, recommande au Conseil municipal de soutenir le projet d'aménagement des chemins des Colombières et de Villars en acceptant le crédit de CHF 887'000.-. »

Rapport de la commission finances, administration et économie

M. Kapp, membre de la commission FAE, indique que la commission a accepté ce projet par 8 oui et 1 abstention. La proposition de remettre à plus tard ce projet a été retirée en raison de la demande des habitants de réaliser ce projet qu'ils attendent depuis longtemps.

Discussion

M. Leiser ne souhaite pas s'opposer à ce projet de zone 20 km/h. Toutefois il constate à Versoix un patchwork des zones de limitations de vitesses et commence à en perdre son latin ! L'harmonisation des différentes zones de limitation de vitesse serait bienvenue, c'est pourquoi il propose au Municipal de lancer un projet, pourquoi pas en partenariat avec le TCS, pour essayer de mettre en place une vitesse identique sur tout le territoire. Il s'abstiendra au vote ce soir.

M. Lima indique que le PLR se manifeste en faveur de ce projet qui permet de favoriser la sécurité des piétons dans une zone critique. Il se réjouit que ce projet résolve également des problèmes structurels et permette une gestion intelligente de l'éclairage.

M. Ricci indique que le PDC soutient ce projet pour les mêmes raisons. Il relève par ailleurs le coût de ce projet qui se situe en zone 20 et non en zone 30 (coûts moins élevés, trottoir pas nécessaire).

M. Tamone tient à mettre en perspective le temps de discussion de ce sujet (8 minutes) avec le sujet précédent (45 minutes) et les enjeux en lien avec les priorités de ce Conseil, sachant que les montants concernés sont à peu près identiques.

M. Foster fait remarquer que les croquis (situation actuelle et situation projetée) figurant dans le message sont inversés.

Le Président et M. Lambert confirment que la version qu'ils ont sous les yeux est correcte *[note du Président : il a été constaté après vérification sur l'extranet que deux versions différentes avaient été mises en ligne].*

La parole n'est plus demandée et le Président met aux voix ce projet de délibération.

« Crédit de CHF 887'000.- destiné à la mise en zone de rencontre 20 km/h du chemin des Colombières et chemin de Villars »

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 2 juin 2021, qui décrit dans les détails les travaux qui seront effectués au moyen de ce crédit,

Vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 8 juin 2021,

Vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 17 juin 2021,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par 25 oui, 0 non et 1 abstention,

1. De réaliser les travaux de mise en zone de rencontre 20km/h du chemin des Colombières et du chemin de Villars.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 887'000.- destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 887'000.- au moyen de 30 annuités dès l'année où ces travaux seront terminés, estimée à 2022.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 887'000.-.

- e. Crédit d'étude de CHF 197'340.- destiné à l'étude de l'image directrice du canal de Versoix et l'étude test (avant-projet) sur la co-crédation de la biodiversité en milieu urbain

Rapport de majorité de la commission aménagement et travaux

M. Richard prend la parole :

« Cette étude s'inscrit dans cadre du projet « Co-crédation la biodiversité en milieu urbain », soutenu par les Offices fédéraux de l'Environnement (OFEV), du Logement (OFL), du Développement territorial (ARE) et de la Santé publique (OFSP).

Afin d'assurer une meilleure gestion du canal, au-delà des interventions ponctuelles et fréquentes du STVEP et pour mieux maîtriser l'évolution de son environnement immédiat, il est proposé d'établir une image directrice sur le tronçon urbain situé entre le chemin de Villars et le nant de Braille. La partie du canal proche du Collège du Léman, déjà travaillée, donne une illustration de ce qui pourrait se faire.

La majorité de la commission (soit 5 commissaires sur 8) a estimé qu'il est judicieux d'aller de l'avant avec ce projet, en raison des partenariats prévus, et parce que Versoix est la commune pilote en Suisse romande du projet de soutien à la biodiversité en milieu urbain, soutenu par la fondation PUSCH, qui s'engage pour un environnement préservé, l'utilisation durable des ressources ainsi que des milieux diversifiés et riches en espèces aussi bien végétales qu'animales.

Il sera important de veiller à une bonne communication publique afin d'éviter des mauvaises interprétations de ces travaux préparatoires.

Il est donc recommandé par la majorité au Conseil municipal de soutenir le crédit demandé. »

Rapport de minorité de la commission aménagement et travaux

Mme Schneckenburger prend la parole :

« Une minorité des commissaires s'est abstenue car elle a estimé que nous devons repousser ce vote ; le message n'est arrivé sur l'Extranet que 5 jours avant la commission du 8 juin. Le dossier n'a donc pas pu être suffisamment étudié et nous aurions souhaité avoir plus de temps pour réfléchir à la question.

J'aimerais tout de même souligner que le canal actuel est une balade bucolique en l'état et ne devrait pas être modifié exagérément. Mais la question se pose : est-ce bien nécessaire et indispensable d'engager une telle étude ? »

Rapport de la commission finances, administration et économie

M. Kapp indique que la commission FAE a trouvé que la proposition était exagérée mais l'a néanmoins acceptée à l'unanimité.

Discussion

M. Lambert tient à préciser qu'une subvention de CHF 55'000 a été obtenue de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature et de CHF 50'000.- des SIG, le solde à charge de la commune s'élevant à CHF 92'340.-.

Favorable à ce crédit d'étude, M. Varonier considère qu'il s'agit d'un joli chemin de ballade qui ne doit pas devenir une autoroute à vélos.

La parole n'est plus demandée et le Président met aux voix ce projet de délibération.

« Crédit d'étude de CHF 197'340.- destiné à l'étude de l'image directrice du canal de Versoix et à l'étude test (avant-projet) sur la co-crédation de la biodiversité en milieu urbain »

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 2 juin 2021, qui décrit dans les détails l'étude qui sera effectuée au moyen de ce crédit,

Vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 8 juin 2021,

Vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 17 juin 2021,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 24 oui, 0 non et 2 abstentions,

1. De procéder à une étude de l'image directrice du canal de Versoix et à l'étude test (avant-projet) sur la co-crédation de la biodiversité en milieu urbain.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 197'340.- destiné à ces études.
3. De prendre acte qu'une subvention cantonale et une participation des SIG, estimées à CHF 105'000.-, seront demandées.
4. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette de CHF 92'340.- au moyen de 5 annuités dès l'année de réalisation de cette étude, estimée à 2022.
6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 197'340.-.

f. Comptes 2020 de la Fondation communale de Versoix-Samuel May
Rapport de la commission finances, administration et économie

M. Schenker, membre de la commission FAE, indique que la commission FAE, lors de sa séance du 17 juin dernier, a auditionné le Président de la

Fondation Versoix-Samuel May M. Ricci au sujet des comptes 2020. Après avoir obtenu des réponses à toutes ses questions, la commission a approuvé les comptes 2020 de la Fondation à l'unanimité des 9 membres présents.

Discussion

M. Kapp tient à remercier M. Ricci pour les informations transmises lors de la séance de la commission FAE. Il demande si un rapport d'activités est disponible.

M. Ricci confirme que le rapport d'activités est en cours de rédaction et ne devrait pas tarder à être publié.

La parole n'est plus demandée et le Président met aux voix ce projet de délibération.

« Approbation des comptes 2020 de la Fondation communale de Versoix-Samuel May »

Vu les comptes annuels 2020 de la Fondation communale de Versoix-Samuel May,

Vu le rapport de l'organe de révision Bonnefous & Cie, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2020, du 25 mai 2021,

Vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 17 juin 2021,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Il Le Conseil municipal

DECIDE

par 25 oui, 0 non et 1 abstention,

1. D'approuver les comptes 2020 de la Fondation communale de Versoix-Samuel May, tels que présentés dans le rapport joint à la présente daté du 25 mai 2021, établi par la société Bonnefous & Cie, 24, rue du Cendrier, 1201 Genève.
 2. De donner décharge au Conseil de la Fondation communale de Versoix-Samuel May, de la gestion de ses comptes 2020, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.
- g. Comptes 2020 de la Fondation communale pour l'installation à Versoix d'entreprises, d'artisanat et de commerces (FIVEAC)

Rapport de la commission finances, administration et économie

M. Schenker, membre de la commission FAE, indique que la commission FAE, lors de sa séance du 17 juin dernier, a assisté à une présentation des comptes 2020 de la FIVEAC effectuée par son Président M. Chappatte. La commission a approuvé les comptes 2020 de la FIVEAC par 8 oui sur 9 votants.

Discussion

La parole n'est pas demandée et le Président met aux voix ce projet de délibération.

« Approbation des comptes 2020 de la Fondation communale pour l'Installation à Versoix d'Entreprises, d'Artisanat et de Commerces (FIVEAC) »

Vu les comptes annuels 2020 de la Fondation communale pour l'Installation à Versoix d'Entreprises, d'Artisanat et de Commerces (FIVEAC),

Vu le rapport de la société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA, chargée de la vérification des comptes de l'exercice 2020, du 11 mars 2021,

Vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 17 juin 2021,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par 24 oui, 0 non et 1 abstention,

1. D'approuver les comptes 2020 de la Fondation communale pour l'Installation à Versoix d'Entreprises, d'Artisanat et de Commerces (FIVEAC), tels que présentés dans le rapport joint à la présente daté du 11 mars 2021, établi par la société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA, 26, Rue de la Corrairie, 1211 Genève.
2. De donner décharge au Conseil de la Fondation communale pour l'Installation à Versoix d'Entreprises, d'Artisanat et de Commerces (FIVEAC), de la gestion de ses comptes 2020, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.

7. M 3 PROPOSITION DE MOTION « POUR ETUDIER L'ACQUISITION DE TERRAINS AGRICOLES ENTRE ECOGIA ET LA ZONE VILLAS »

M. Pinto Perreira prend la parole :

Proposition de motion présentée par les membres des groupes PDC, PLR et Vert.e.s :

Pour étudier l'acquisition de terrains agricoles entre Ecogia et la zone villas

Le Conseil municipal de la Ville de Versoix, vu l'article 29 de son règlement ; considérant :

- que les propriétaires des parcelles nos 7108 et 7109 sises en zone agricole sur le territoire de la commune de Versoix ont fait savoir qu'ils entendaient mettre en vente lesdites parcelles, à la suite de l'annonce par le fermier de son intention de prendre sa retraite ;
- que la superficie de ces parcelles avoisine 10 hectares ;
- que des acheteurs ont manifesté leur intention de les acquérir ;
- que les agriculteurs de la commune ont rencontré la conseillère administrative déléguée en avril 2021 afin de lui demander s'il était possible que la commune devienne propriétaire de ces terrains ;
- que les vendeurs ont quant à eux fait savoir qu'ils accueilleraient favorablement l'intérêt de la commune et qu'ils étaient disposés à patienter ;
- que le 31 mai 2021, les agriculteurs versoisiens ont soudainement été informés que le Conseil administratif n'entendait finalement pas étudier la possibilité d'acquérir lesdites parcelles ;
- que les terrains en question se trouvent respectivement à proximité immédiate de la zone à bâtir et du domaine d'Ecogia, propriété de la commune ;
- que dans tous les cas, il appartiendra à la Commission foncière agricole de déterminer si la commune est en mesure de se porter acquéreuse ;
- qu'il apparaît ainsi dans tous les cas opportuns de mener à bien l'examen de ce dossier,

invite le Conseil administratif :

à étudier la zone agricole et à présenter par devant la Commission foncière agricole un dossier dans ce but.

Discussion

M. Varonier trouve cette motion très intéressante et importante et relève l'intérêt de confier ces parcelles à des agriculteurs communaux.

M. Henauer indique que le Parti socialiste pense que cette motion n'est pas une priorité et qu'il y a d'autres priorités sociales. Un terrain agricole restera un terrain agricole même si ce n'est pas la commune qui l'exploite. Le PS ne voit donc pas l'urgence d'acquérir des terrains agricoles.

M. Riat souligne l'importance de ce terrain de 10 hectares situé à proximité immédiate du site d'Ecogia et du centre sportif. Il relève l'intérêt pour la commune de procéder à son acquisition.

M. Leiser relève l'intérêt de cette motion afin de garder notamment la mainmise sur ce terrain qui se situe à proximité immédiate de la zone villas.

La parole n'est plus demandée et le Président met aux voix le renvoi de cette motion au Conseil administratif.

Accepté par 23 oui, aucun non et 3 abstentions (26 votants).

8. RESOLUTIONS

Néant.

9. QUESTIONS

9.1. Question orale de M. Foster concernant le marquage sur les trottoirs de la route de Suisse.

M. Lambert indique que certains marquages doivent être effectués prochainement, suite à certaines remarques transmises au niveau cantonal.

9.2. Question orale de M. Tamone concernant la documentation destinée au public et à la presse en lien avec les séances du Conseil municipal.

Le Président remercie M. Tamone de sa question et confirme que les médias ont accès à cette documentation et qu'il est prévu que tel soit le cas du public également dès la prochaine séance.

9.3. Question orale de M. Pinto Pereira concernant les informations liées aux différentes zones de limitation de vitesse sur le territoire de la commune dans le CRA 2020 (page 60).

M. Lambert confirme qu'il s'agit d'un tronçon limité à 30 km/h (entre le giratoire sud de l'entrée de Versoix et le chemin Vandelle).

9.4. Réponse du Conseil administratif à la question orale de M. Foster concernant la participation du groupe des Vert.e.s au groupe de travail en lien avec le dossier d'extension de la plage.

M. Lambert confirme qu'il s'agit d'un groupe qui réunit les propriétaires, l'Office cantonal de l'eau et l'Office des bâtiments, la commune et un représentant des riverains. Les contacts sont en cours. A noter que la commission AT et/ou la commission FAE seront saisies de l'avancée du projet et de son chiffrage.

9.5. Réponse du Conseil administratif à la question orale de M. Zeder concernant le revêtement de la nouvelle place de jeu du préau de l'école Adrien-Lachenal.

M. Lambert indique que l'entreprise doit complètement refaire le revêtement. Ces travaux seront effectués pendant les vacances scolaires.

10. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Jolanka Tchamkerten, MaireSérénade et accueil des nouveaux naturalisés

« Un petit retour sur la sérénade et accueil des nouveaux naturalisés, qui a eu lieu le 10 juin. Le CA a décidé de maintenir cette manifestation sous une forme un peu différente. La sérénade s'est tenue au parc de joli-port, qui offre un peu plus d'espace qu'à la mairie, sur invitation, et la manifestation a réuni env. 60 personnes : la MMV (1^{er} concert public), les personnes naturalisées en 2019 et en 2020, quelques conseillers municipaux. Une belle soirée dans un cadre magnifique ! »

Inauguration du chemin Pegasi

« Le 15 juin, a eu lieu l'inauguration du chemin Pegasi. Le chemin Pegasi remplace le chemin des Maillettes, qui mène à l'observatoire. Peu après l'attribution du prix Nobel à Michel Mayor et Didier Queloz, le directeur de l'observatoire Monsieur Francesco Pepe, a eu l'idée de renommer ce chemin en l'honneur des deux chercheurs et a proposé Pegasi, du nom de la constellation du Pégase dans laquelle a été découverte la première exoplanète en 1995. Le conseil administratif a entamé les démarches auprès du canton et le conseil d'Etat a prononcé son arrêté en juin 2020. L'inauguration a eu lieu en présence des deux prix Nobel, du directeur de l'observatoire, du recteur de l'université et de nombreuses personnalités scientifiques du domaine. J'ai eu l'honneur de dévoiler la nouvelle plaque avec Monsieur Michel Mayor.

Inauguration officielle de la route de Suisse et du site de Bon-Séjour

Annonces de l'inauguration officielle de la route de Suisse le 4 septembre 2021, en principe quelque part sur la route même, des informations suivront ; inauguration du Site de Bon-Séjour le 18 septembre 2021, avec lancement de la saison des Caves et accueil nouveaux habitants.

Aéroport

Le PL 12879, qui est la mise en application de l'initiative 163 est étudié en ce moment par la commission de l'économie du GC. Plusieurs auditions ont eu lieu, les associations concernées ont été entendues, l'ATCR-AIG (représentant M. C. Lambert), l'ARAG, la CARPE et le GCRDL. Avec M. B. Taschini, maire de Bellevue, nous avons été entendus le lundi 7 juin en tant que représentants du groupement. Nous nous sommes efforcés de relayer la souffrance et les nuisances subies par les habitants de nos communes.

Finances

Le PL 12893 (FIDU) a été adopté lors de la séance du GC du 30 avril 2021. Les projections sur les années à venir montrent que la dotation de ce fonds ne suffira bientôt plus. Il a donc été proposé en accord avec l'ACG, une contribution complémentaire de 3mio pour les communes et 500'000 pour le canton. Pour Versoix, la contribution augmentera aussi.

Situation en lien avec les situations fiscales

Comme évoqué dans mon allocution, le département des finances nous a annoncé au début du mois de juin, une baisse considérable des rentrées fiscales, pour l'année 2021 déjà et les suivantes. Le CA a aussitôt pris les devants et s'est mis au travail, en collaboration avec les chefs de service.

Nous sommes donc en train de réfléchir à des solutions pour réduire les coûts cette année déjà, mais aussi faire des prévisions réalistes en vue des prochains budgets.

Mme Ornella ENHAS, Conseillère administrative

Sports

La traditionnelle Journée dédiée au sport aura lieu le dimanche 29 août 2021 et réunira les clubs sportifs versoisiens. Cette journée permet à chaque association de se présenter au public.

Cohésion sociale

Accueil des nouveaux habitants

Le samedi 29 mai a eu lieu parcours d'accueil des nouveaux habitants. Cet évènement s'inscrit dans le cadre de la politique d'intégration menée en collaboration avec le BIE et vise à établir un contact avec les personnes qui nouvellement arrivés à Versoix dans le but de faciliter leur processus d'intégration. Le parcours d'accueil, effectué cette année à vélo, a permis aux nouveaux habitants de découvrir le territoire communal à travers la visite des différents sites versoisiens. Un nouvel événement du même type aura lieu cet automne à pied.

Plage de la Bécassine

Partant du constat que de nombreux jeunes de la commune n'ont pas la possibilité de partir en vacances, notamment en raison de la crise sanitaire, les TSHM ont mis en place l'an passé un projet « chaises longues » sur la Plage de la Bécassine. Ce projet, qui a bénéficié d'une très forte fréquentation, a permis aux jeunes de Versoix de travailler pour les « petits jobs ». Ce concept sera développé du 5 au 30 juillet 2021, les jours de semaine, en incluant de nouvelles activités, grâce notamment à un financement de la FASE (fonds « ados été »). Participeront également à cet événement la Fondation EVE, la Ludothèque de Versoix, la Bibliothèque et une intervenante en initiation « Yoga ».

Bureau d'information sociale

Mme Enhas informe de la participation de Versoix au dispositif d'accueil mis en place par le canton et les communes, le Bureau d'information sociale (BIS). Ce projet pilote permet de lutter contre le non recours aux prestations sociales. Le bureau s'établira à Versoix à l'automne prochain.

Cohésion sociale : appel à projet lancé par le canton

Mme Enhas signale que dans le cadre de l'appel à projets lancé par le Département de la cohésion sociale, le service de la cohésion sociale de la Ville de Versoix a présenté un projet participatif pour la jeunesse, en collaboration avec la FASE. Ce dispositif permet aux jeunes de la commune de présenter des projets, en concertation avec les instances communales. Un jury d'experts a retenu parmi une soixantaine de projets présentés la proposition de la Ville de Versoix, « Place aux jeunes ». Ce projet va bénéficier d'un important soutien financier. En effet, CHF 50'000.- vont être versés à la commune. Ce soutien du canton représente pour Versoix une magnifique reconnaissance de son engagement envers les jeunes de la

commune et, de manière plus large, pour toutes les mesures mises en œuvre pour promouvoir les liens sociaux entre les habitants de Versoix.

M. Cédric Lambert, Conseiller administratif

CODHA

Invitation de la CODHA à une exposition-apéritif le 25 juin à 18h30 à la route de Suisse 105, sur inscription à versoix@codha.ch

CFE

A l'aide d'une projection sur grand écran, M. Lambert signale la mise en place de transports régionaux de substitution en raison des travaux de modernisation des gares de Versoix et de Pont-Céard réalisés pendant l'été par les CFE. Les horaires sont disponibles sur le site de la commune et via un groupe « *WhatsApp* ».

Culture

- Exposition « Terres tracées - Peindre avec l'ocre » : Jusqu'au 12 septembre à la Galerie du Boléro - Entrée libre du mardi au dimanche de 15h à 18h.
- Exposition « Fleurissement de Versoix » de la photographe Carla Da Silva, hommage au fleurissement de Versoix effectué par l'équipe du Service communal des espaces verts, au Boléro en juillet et en août. Pour rappel la Ville de Versoix avait remporté le 2^e prix au concours 2020 des villes fleuries.
- Cinéplage reprend ses activités à la Grève pendant les week-ends des 3-4 juillet, des 10-11 juillet et des 21-22 août à 20h30.
- Livres en liberté du 6 juillet au 20 août 2021, différents lieux.
- Zooloo Festival 27-28 août à la Grève nautique, en fonction de l'évolution des conditions sanitaires et conditions d'accès.
- Inauguration des Caves du 16 au 19 septembre 2021, avec une grande diversité de la programmation tout public et tous styles.

11. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

- 11.1.** M. Chappatte encourage chacun à se rendre au marché samedi matin sur la place de la Gare.

12. DIVERS

- 12.1.** En réponse à une question de M. Kapp concernant la Fête du 1^{er} août, Mme Tchamkerten indique que le CA ne s'est pas encore prononcé sur le sujet.
Mme Enhas précise que le CA a demandé aux services communaux de travailler sur plusieurs options, dans l'attente des prochaines annonces du Conseil fédéral.
- 12.2.** M. Pinto Pereira tient à remercier les présidents de partis qui ont collaboré à la rédaction de la motion présentée ce soir.
- 12.3.** En tant que Président de l'association du Patrimoine, M. Richard est très heureux de voir figurer dans le CRA 2020 une large part des photos de Versoix d'hier et d'avant-hier.
- 12.4.** M. Leiser confirme qu'il siègera au Conseil municipal dès ce soir en tant qu'indépendant. Cette nouvelle expérience s'inscrit dans un travail de complémentarité et de partenariat avec toutes et tous. Il envisage

d'investir son temps libre en proposant une permanence civique dans les différents quartiers.

12.5. En écho aux informations transmises ce soir concernant le domaine économique et les rentrées fiscales, M. Leiser s'inquiète des difficultés à venir, notamment en ce qui concerne les PME. Il invite le Conseil administratif à entamer une réflexion autour de l'utilisation de l'argent non dépensé pour l'investir pour les PME locales en vue du maintien de l'emploi.

12.6. En ce 21 juin, jour du solstice d'été, journée internationale du yoga, jour de la mort de Machiavel, jour de l'accession au trône d'Angleterre de Richard II, jour de la naissance de Michel Platini mais surtout jour de la naissance de Mme Richard-Mikel, le Président lui souhaite un joyeux anniversaire.

Applaudissements.

Parole au public

- Un citoyen versoisien prend la parole concernant la dépense de CHF 887'000.- en lien avec la zone 20 km/h et signale qu'il n'a jamais constaté de problèmes de sécurité dans cette zone.
- Un citoyen versoisien signale avoir été passablement secoué lorsqu'il a emprunté avec son scooter la route de Suisse fraîchement rénovée. Il a compté pas moins de 13 passages piétons munis de gendarmes couchés avant et après, occasionnant ainsi 52 secousses pour le dos des utilisateurs de cette chaussée. Il n'a pas rencontré cette situation ailleurs et s'en étonne.
Le Président prend note de cette remarque et indique qu'il aurait beaucoup aimé que les représentants du canton soient là pour l'entendre.
- En réponse à une question d'un représentant de la presse concernant la présentation des comptes de la FIVEAC lors de la séance précédente, le Président indique que les comptes de la FIVEAC n'ont pas été présentés lors de la séance précédente mais qu'ils l'ont été ce soir.

Le Président lève la séance à 22h50.

* * * * *